

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEES 243 Subvention à l'association Le Génie de la Marqueterie Contemporaine (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Le Génie de la Marqueterie Contemporaine » pour l'organisation du salon Matières et Sens ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « Le Génie de la Marqueterie Contemporaine » domiciliée 34 rue de Picpus 75012 Paris (2012-DDEES-243 ; dossier n° 2013_00131 ; n° Simpa : 118421)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF 55003), du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants.